



Janvier 2020

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

La section FO DGFIP44 vous présente ses vœux les plus sincères pour 2020.



Difficile de continuer à respecter cette tradition dans le climat actuel. Alors nous allons nous souhaiter collectivement qu'un dialogue social digne de ce nom soit de retour dans ce pays et que la valeur du travail prime sur celle de l'actionnariat. Pour que ce soit le cas, il faudrait une prise de conscience hors du commun du gouvernement en place. Voyons déjà ce qui se passe en matière de retraites cette semaine avec **la mobilisation du 9 janvier 2020. Les RDV dans le 44 :**

- x Nantes, 10h30, Miroir d'eau
- x ·Châteaubriant, 11h, Mairie
- x A Ancenis, 10h30, Pont d'Ancenis
- x A Saint-Nazaire, 10h, Place de l'hôtel de ville.



QUOI DE NEUF EN CETTE NOUVELLE ANNÉE POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Du côté augmentation des payes, rien de nouveau. En effet, petit rappel, Olivier Dussopt a annoncé en septembre dernier, que 2020 serait encore une année blanche pour le salaires des fonctionnaires ...comme depuis 2010 (à l'exception des 1,2 % en 2017).

FO revendique 18% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Car non seulement nos salaires stagnent mais ils sont de plus en plus amputés du fait de l'augmentation des retenues pour pension civile (abusivement appelées « cotisations » puisque les pensions des fonctionnaires sont inscrites au budget de l'État) qui sont en réalité un

impôt qui n'a cessé d'augmenter : 7,85% en 2011, 11,10% en 2020 !

Par contre ce qui est nouveau, c'est la **rupture conventionnelle « offerte »** aux fonctionnaires depuis le 1^{er} janvier. Si certains pensent que c'est une bonne chose car ce nouveau dispositif leur offrirait de meilleures conditions de départ qu'une démission, qu'ils sachent bien pas que désormais l'administration peut leur mettre la pression car elle peut en être à l'initiative.

Et contrairement à la procédure dans le privé où un salarié peut refuser l'entretien, dans le Fonction publique, il ne le pourra pas. Il devra assister à l'entretien suite à la réception de sa convocation en recommandé au minimum 10 jours avant le RDV, ce qui lui laisse peu de temps pour prendre l'attache d'un(e) représentant(e) des Personnels.

FO se tient à votre disposition, bien entendu si vous êtes concerné par une telle procédure.

Pour FO, ce dispositif ne vise qu'à permettre d'exercer des pressions au pas de charge sur les agents dont la hiérarchie veut se débarrasser, et ce quelles que soient les raisons.

FO a dénoncé le trucage qui consiste à faire croire que l'agent public et son autorité hiérarchique sont sur un pied d'égalité pour discuter une rupture conventionnelle.

Alors qu'au quotidien, les personnels sont confrontés à des conditions de travail et à des pressions hiérarchiques insupportables, il est évident que cette rupture conventionnelle sera utilisée par les employeurs pour déstabiliser les agents et les pousser à quitter la Fonction publique!

Aucun garde-fou réglementaire n'est prévu pour contrer toutes les intimidations et déstabilisations qui ne manqueront pas de se multiplier avec la mise en place de ce dispositif.

Pour FO, rien ne justifie qu'un employeur public demande à un fonctionnaire de quitter la Fonction publique, en dehors des cas prévus par le droit disciplinaire. FO a donc exigé que la rupture conventionnelle ne puisse s'envisager qu'à l'initiative de l'agent.

La réponse négative de la DGAFP démontre bien que ce dispositif répond à une commande politique du gouvernement pour déguiser des licenciements de fonctionnaires !

